



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chambres de metiers

Question écrite n° 5458

Texte de la question

M. Gerard Voisin attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur l'avenir des moyens financiers mis a la disposition des chambres de metiers pour assurer une partie des depenses des services economiques qui assument un travail de plus en plus important aupres de leurs ressortissants. Il constate que, dans la conjoncture actuelle difficile, les services des chambres de metiers, sont tres sollicités par des artisans en grande difficulte, qui viennent chercher des conseils et attendent des solutions. La reduction de l'intervention de l'Etat au budget de l'artisanat entraine une diminution du financement des actions economiques et hypothèque gravement la creation d'emplois dans ce secteur. Il rappelle que l'artisanat n'est pas une categorie d'assistés mais revendique sa place et sa reconnaissance comme secteur economique a part entiere et souhaite que les actions qu'il mene dans le developpement local soient correctement financées par l'Etat.

Texte de la réponse

Le ministre des entreprises et du developpement economique a eu l'occasion au niveau national d'aborder l'ensemble de cette importante question avec les interesses. Il s'est attache a les assurer que, dans le cadre de l'elaboration de la loi de finances pour 1994, le volume des credits, toutes aides confondues, destines a financer la politique structurelle d'adaptation des entreprises artisanales a l'economie moderne serait maintenu a un niveau permettant de poursuivre l'action engagee. D'autre part, une plus grande souplesse dans la gestion de ces credits donnera aux chambres de metiers et aux organisations professionnelles des moyens mieux adaptes pour assumer leur mission. L'examen du credit de son departement ministeriel, lors de la prochaine session parlementaire, sera l'occasion d'evoquer l'ensemble de cette question.

Données clés

Auteur : [M. Voisin Gérard](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5458

Rubrique : Chambres consulaires

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 1993, page 2779

Réponse publiée le : 4 octobre 1993, page 3330